

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 14 JUIN 2016	
Date d'affichage et de convocation 10 juin 2016	L'an deux mil seize, le 14 juin à vingt heures, le Conseil Municipal de Puiseux en France s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Yves MURRU, Maire
Nombre de membres En exercice : 23 Présents : 18 Votants : 21	<p>Étaient présents : Monsieur Yves MURRU, Maire, M ANDRIEU, O BECRET, N BERGERAT, G BIRBA, B CARDOT, K DIEBKILE, B FARRAN, V GARCIANNE, C HENRIET, C KLUG, D LASSOUED, G MEKLER, JJ PERCHAT, M POULLIE, S RENE, A SORTAIS, T TABORSKY</p> <p>Procuration : M JOUANY (pouvoir à Y MURRU), JP LEFEBVRE (A SORTAIS), R MONTAGNA (pouvoir à C KLUG)</p> <p>Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. A été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées : D LASSOUED</p> <p>Absente : S de CAMPOS, C JOACHIM</p>

16/33 - Motion de soutien au projet EuropaCity

Rapporteur : Monsieur le Maire

EuropaCity c'est 3.1 milliards d'euros d'investissements privés, 31 millions de visites annuelles attendues dont 6 millions de touristes, 11 800 emplois, 10 hectares de parc urbain, 150 000 m² dédiés aux loisirs, 50 000 m² d'espaces culturels, 10 000 m² d'espaces à usage public, 230 000 m² de commerces, 20 000 m² de restaurants et 2 700 chambres d'hôtels

Depuis le 15 mars et jusqu'au 30 juin 2016 se tient le débat public sur le projet d'EuropaCity, équipement commercial touristique, culturel et de loisirs envisagés à GONESSE à l'horizon 2024. Ce projet est porté par Alliages et Territoires, filiale d'Immochan, branche immobilière du groupe AUCHAN. Ce débat public a été décidé en 2013 par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), instance chargée de mettre en œuvre la participation du public dans l'élaboration des grands projets. La CNDP a confié l'animation de ce débat à une commission particulière dite CPDP. Ces 2 mois et demi interviennent, selon la loi, à un stade du projet où son opportunité peut encore être discutée, ses objectifs débattus et ses caractéristiques modifiées. Au terme du débat, la Commission rédigera un compte rendu relatant les échanges, les contributions et les prises de positions des uns et des autres, elle établira un bilan et le maître d'ouvrage devra faire connaître, par une décision motivée, les enseignements qu'il tire de ce débat ainsi que les suites qu'il compte donner au projet.

L'enjeu pour la région et notamment pour notre collectivité d'agglomération Roissy Pays de France est essentiel puisque le projet prendrait place dans un territoire situé au cœur du triangle de Gonesse, sur cette commune, à mi-chemin entre les aéroports du Bourget et de Roissy Charles de Gaulle sur le tracé de la ligne 17 du futur métro Grand Paris Express. La proximité pour les habitants de notre commune, des emplois, des activités culturelles et des transports rendent ce projet attractif pour le développement de notre région.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 20 voix pour et 1 contre :

DONNE un avis favorable au projet d'EuropaCity situé dans le triangle de Gonesse et autorise Monsieur le Maire à proposer une contribution écrite détaillée et argumentée sur ce projet avant le 30 juin 2016 auprès de la Commission particulière dite CPDP

DONNE pouvoir à son Maire pour signer la présente délibération et les pièces annexes et la soumettre au visa de Monsieur le sous-préfet de Sarcelles

Le Maire,
Yves MURRU

Fait et délibéré le 14 juin 2016
Extrait certifié conforme au registre des délibérations. Le Maire certifie avoir fait afficher à la porte de la Mairie le compte-rendu de la délibération ci-contre. Le Maire certifie exécutoire la présente, transmise en sous-préfecture de Sarcelles